Projet relève 2026

Stage pratique d'initiation à la chasse au cerf de Virginie

Description générale du projet	
But :	Dans le cadre du programme Jeunesse Nature; Offrir une première expérience de chasse au cerf de Virginie à des jeunes afin de favoriser la relève chez les chasseurs de la région de la Chaudière-Appalaches, dans le but d'assurer la perpétuité des retombées économiques associées à la chasse et de réduire les coûts sociaux liés aux collisions routières et aux dommages causés par les cerfs.
Clientèle recherchée :	• 40 jeunes (garçons ou filles) âgés de 12 à 17 ans
Lieu et dates de l'activité :	**Territoire de la Zec Jaro, 431, Route 173, Saint-Théophile** • 27, 28 et 29 novembre 2026 * : un groupe de 20 jeunes (12-17 ans) et leurs accompagnateurs • 4-5-6 décembre 2026 * : un groupe de 20 jeunes (12-17 ans) et leurs accompagnateurs
Dates importantes à retenir.	Lundi 12 octobre 2026 : Date limite d'inscription, tirage au sort. Mercredi 14 octobre 2026 : Tirage au sort officiel. Vendredi 16 octobre 2026 : Liste des gagnants sur www.zecjaro.qc.ca. Vendredi 30 octobre 2026 : Date limite d'acquittement des frais de participation de $500.

*** Le permis éducatif qui sera remis aux deux groupes de jeunes leur permettra, de façon exceptionnelle, de chasser en dehors des périodes de chasse autorisées par la réglementation officielle définie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs. Les dates proposées en 2026 sont tardives, nous chasserons donc dans la neige et les cerfs, qui rejoignent leur aire d'hivernage, seront encore plus au rendez-vous…**

Conditions particulières à respecter :	**PARTICIPANTS**	**MENTORS**
	1. Avoir entre 12 et 17 ans; **2. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu);** 3. N'avoir encore jamais participé à un stage pratique d'initiation à la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de la Zec Jaro; 4. N'avoir encore jamais enregistré de cerf de Virginie; 5. Être accompagné d'un mentor de plus de 25 ans voir exigences ci-contre); 6. Résider de façon permanente dans la région de la Chaudière-Appalaches; de l'Estrie ou de Québec. 7. Être disposé à défrayer des frais de base établis à 500 $ conjointement avec votre mentor, une fois votre candidature confirmée suite au tirage au sort. 8. Avoir pratiqué son tir avec une arme à feu de gros calibre.	1. Ne posséder aucun antécédent judiciaire en regard de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C.61.1) (Les candidats avec antécédent judiciaire seront automatiquement rejetés sans préavis) 2. Être âgé de 25 ans et plus; 3. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu); 4. Être détenteur légal d'un permis de possession d'arme à feu ou d'un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu; 5. Être disposé à encadrer et à accompagner un (e) participant (e) pendant toute la durée de l'activité; 6. Être disposé à fournir un engin de chasse et les munitions appropriées au participant pendant l'activité; 7. Être disposé à défrayer les frais totaux de base établie au point 7 du participant. 8. Être équipé d'un cellulaire fonctionnel pour sécurité.

Engins de chasse autorisés :	Au cours des deux fins de semaine :
Arme à feu seulement	• Carabine à percussion centrale autorisée par la réglementation officielle.

Description détaillée du projet

Pour assurer une relève chez les chasseurs de cerfs et garantir la perpétuité des bénéfices économiques qui découlent de cette activité, il est impératif de faire connaître la chasse aux non-initiés. La ressource étant abondante sur le territoire de la Zec Jaro, ce projet vise à profiter de ce potentiel pour offrir une opportunité à des chasseurs novices n'ayant jamais eu d'expérience pratique de chasse au cerf.

Depuis 2007, le projet de relève repose entre les mains de la Société Beauceronne de Gestion Faunique par le biais du programme Jeunesse Nature, qui aura vu le jour grâce aux partenaires de l'Entente spécifique de régionalisation portant sur la gestion intégrée du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches.

La sélection des participants se fera par tirage au sort **mercredi le 14 octobre 2026,** parmi toutes les inscriptions valides reçues. **Seuls les gagnants seront contactés par téléphone et les réservistes seront contactés par écrit au cours des jours suivant le tirage.** Dix réservistes seront aussi tirés au sort pour pallier aux désistements éventuels de dernière minute. Le permis de chasse remis aux participants à des fins éducatives par le MELCCFP leur donnera la possibilité de récolter un cerf de Virginie, peu importe le segment de population (mâle, femelle ou faon). Les participants à cette activité d'initiation seront les seuls titulaires du permis. **Prendre note que les activités présentées demeurent de la chasse fine, sans caches ni appâtage.**

En aucun cas, les mentors ne sont autorisés à utiliser une arme de chasse ou à chasser au cours de cette activité. Leur rôle se limite à accompagner le nouvel initié directement sur les sites de chasse et à lui prodiguer les conseils nécessaires.

Chacune des équipes retenues (participants, mentors) devra débourser un montant de **$ 500; soit $ 350 pour l'initié et soit $ 150 pour le mentor** (par carte de crédit, ou chèque libellé à l'ordre de la Société beauceronne de gestion faunique) avant **vendredi le 30 octobre 2026.** Ce montant servira à défrayer une partie des coûts de l'activité qui s'élèvent en réalité à plus de 1300 $ par groupes de participants. Les coûts excédentaires sont assumés par le programme Jeunesse Nature de la SBGF inc. (Zec Jaro). **Veuillez noter qu'en cas de désistement, les frais de participation de $500 pour l'activité du stage pratique d'initiation ne sont pas remboursés.**

Ce frais de $500 permet à chaque équipe participante d'avoir droit à :

1. Deux nuitées au refuge du cerf de la Zec Jaro[1];
2. Les cinq (5) repas (samedi et dimanche);
3. Un permis de chasse délivré aux participants à des fins éducatives par le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs donnant droit de récolter un cerf peu importe le segment de population (mâle, femelle, faon);
4. Les droits de chasse spéciaux sur la Zec Jaro lors d'une période d'abondance du cerf de Virginie (retour des cerfs dans le ravage d'Armstrong pour l'hiver) (pour les initiés);

[1] **Seuls le participant et son mentor seront acceptés au Refuge du cerf au cours de la fin de semaine, que ce soit pour manger ou pour dormir. Aucune autre personne (amis, famille, conjoint, conjointe) ne sera acceptée.**

5. Un permis de circulation journalier (pour le participant et le mentor);
6. Le transport sur les différents sites de chasse localisés;
7. Une courte formation sur la réglementation, la sécurité et la manipulation des engins de chasse, offerte par un agent de protection de la faune;
8. Une courte formation sur les techniques de chasse offertes par un guide professionnel de chasse ainsi que les fournitures nécessaires : Appeau (call) et leurre (urine fournis.

Les participants et leurs mentors ont la responsabilité de se rendre au Pavillon Nature (431, route 173, St-Théophile, où ils devront s'enregistrer et recevoir une courte formation. Par la suite, ils devront stationner leur véhicule pendant toute la durée de l'activité au Refuge du cerf. **Ils ont la responsabilité d'amener leurs effets personnels : sac de couchage, vêtements très chauds pour chasser (bottes, pantalons et manteaux doublés), dossard orange réglementaire, imperméable, mitaines, tuque, jumelle d'approche, vêtements de rechange, raquettes si nécessaire ainsi qu'une arme de chasse autorisée.** Les participants auront également la responsabilité de bien identifier leurs bagages à leur nom. Pour tous les groupes, l'entrée au **Refuge du cerf** est prévue **pour 18:00 h, le vendredi soir.**

Au total, trois sorties de chasse sont prévues pour chacune des équipes : deux sorties au cours de la journée du samedi et une sortie le dimanche. Le départ des participants est prévu pour 15 heures maximum, le dimanche. Veuillez noter que les sorties de chasse se feront, beau temps, mauvais temps.

Le tarif d'inscription au montant de **20.00 $** (acquitté par chèque à l'ordre de : **SBGF Inc. ou carte de crédit au 418-597-3622**) doit accompagner le formulaire d'inscription ci-joint, dûment complété et signé et, doit être retourné au plus tard **Lundi le 12 octobre 2026** à l'adresse suivante :

Projet relève- A/S Mme. Louise Drouin
Société Beauceronne de gestion Faunique inc.
431, Route 173, c.p.155
St-Théophile. Beauce
G0M 2A0
Ou par courriel au : jeunesse.nature@globetrotter.net

N.B. Une seule inscription par participant est retenue pour le tirage au sort.

Pour plus de renseignements, il est possible de rejoindre **Mme Louise Drouin** au (418) 597-3338 ou le (418) 597-3622, du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 17 h 00.

NOTE : Puisqu'il s'agit d'une activité d'initiation, l'organisation veillera à ce que le déroulement de cette fin de semaine se produise en tout respect de l'horaire, dans un esprit sportif, de découverte et de plaisir.

Un rêve inoubliable au coeur de l'habitat hivernal du cerf de Virginie.